

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Date d'émission: 02/16/2017 Date de révision: 02/16/2017 Version: 1.0

SECTION 1: Identification

Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges Nom du produit : Goo Gone Liquid

: 2088C Code du produit

Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Nettoyant

1.3. Fournisseur

Fabricant

GOO GONE® 755 Tri-State Parkway 60031 Gurnee, IL T 1-855-364-8135

Distributeur

Manitoulin Warehouse and Distribution

7035 Ordan Drive

Mississauga, Ontario, L5T 1T1

Tel: 905 283-1630 Fax: 905 565-0575

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 1-800-535-5053

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS-CA)

Flam. Liq. 4 H227 Skin Sens. 1 H317 Asp. Tox. 1 H304

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Étiquetage GHS-CA

Pictogrammes de danger (GHS-CA)





: Danger

Mention d'avertissement (GHS-CA)

Mentions de danger (GHS-CA) : H227 - Liquide combustible

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS-CA) P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, aérosols, vapeurs P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage,

des vêtements de protection, des gants de protection

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou

un médecin

P331 - NE PAS faire vomir

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin

P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Toxicité aiguë inconnue (GHS-CA) 2.4.

Non applicable

SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

Substances

Non applicable

02/16/2017 FR-CA (Français - CA) Page 1

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-47-8	Propriétaire
D-Limonène D-Limonène	(n° CAS) 5989-27-5	Propriétaire
Extrait d'orange sucré	(n° CAS) 8028-48-6	Propriétaire

L'identité chimique exacte et/ou le pourcentage exact (concentration) de chaque ingrédient peuvent être considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels (RCC). Tout ingrédient non divulgué dans cette section peut avoir été jugé non dangereux pour la santé ou l'environnement, ou il peut être présent à un niveau inférieur à son seuil de divulgation. Se reporter à la section 15 pour de plus amples renseignements sur cette demande de RCC.

SECTION 4: Premiers soins

4.1.	Description d	les premiei	rs secours
------	---------------	-------------	------------

Premiers soins après inhalation

: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin en cas de malaise.

Premiers soins après contact avec la peau

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les porter à nouveau. Si une irritation cutanée se développe et persiste, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire

En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Le cas échéant,

retirer les lentilles de contact. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Premiers soins après ingestion

 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

INE I AG IAITE VOITIII.

4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/lésions après inhalation

: Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer une sensibilisation au contact de la peau.

Symptômes/lésions après contact oculaire

Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement

 Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés

: Poudre. Mousse. Dioxyde de carbone. Brouillard d'eau.

5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés

: Ne pas utiliser un jet d'eau.

5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Danger d'incendie

: Liquide combustible. Les produits de combustion peuvent inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Protection en cas d'incendie

: Rester en amont du vent par rapport à l'incendie. Porter un habit pare feu complet incluant un équipement de respiration (SCBA).

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales

: Porter les vêtements protecteurs recommandés dans la section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé. Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention

: Contenir et/ou absorber le déversement avec une substance inerte (par ex. du sable ou de la vermiculite) puis placer ensuite dans un conteneur adapté. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ni dans les cours d'eau. Utiliser l'équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédés de nettoyage

: Déblayer la substance avec une pelle et la placer dans un conteneur de récupération. Ventiler la zone

02/16/2017 FR-CA (Français - CA) 2/5

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

SECTION 7: Manutention et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation

sans danger

: Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas avaler. Manipuler et ouvrir les conteneurs avec précaution. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Mesures d'hygiène

: Lessiver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger,

de boire ou de fumer.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage

: Conserver hors de la portée des enfants. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés

: Aérer/ventiler les lieux pour maintenir l'exposition aux poussières en suspension, émanations

chimiques, fumée, etc, sous les limites permises.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

: Maintenir les niveaux sous les seuils de la protection environnementale de la communauté.

8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

Protection des mains:

Porter des gants résistant aux produits chimiques.

Protection oculaire:

Des lunettes de sécurité ou des protecteurs oculaires sont recommandés en utilisant le produit.

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

Autres informations:

Ne pas manger, fumer ou boire là où la substance est manipulée, traitée ou stockée. Se laver les mains minutieusement avant de manger ou de fumer. À manipuler selon les pratiques de sécurité et d'hygiène industrielles établies.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique: LiquideApparence: ClairCouleur: JauneOdeur: Agrume

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible pH : Aucune donnée disponible Vitesse d'évaporation relative (acétate de : Aucune donnée disponible

butyle=1)

Vitesse d'évaporation relative (éther=1) : Aucune donnée disponible

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : 85 °C (185 °F) TCC

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Liquide combustible
Pression de la vapeur : Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C : Aucune donnée disponible

02/16/2017 FR-CA (Français - CA) 3/5

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

Densité relative

Solubilité : Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau : Aucune donnée disponible Viscosité, cinématique Aucune donnée disponible Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

Réactivité

Réactivité : Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Stabilité chimique Stable dans les conditions normales d'entreposage. Aucun dans les conditions normales d'utilisation. Possibilité de réactions dangereuses

Conditions à éviter Chaleur. Matériaux incompatibles. Sources d'inflammation.

Matières incompatibles Oxydants puissants.

Produits de décomposition dangereux Peut inclure, sans s'y limiter : oxydes de carbone.

SECTION 11: Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale) : Non classé Toxicité Aiguë (voie cutanée) : Non classé Toxicité aigüe (inhalation) : Non classé

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg
CL50 inhalation rat	> 5,2 mg/l/4h

D-Limonène (5989-27-5)	
DL50 orale rat	4400 mg/kg
DL 50 cutanée lanin	> 5 a/ka

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé Cancérogénicité Non classé Toxicité pour la reproduction : Non classé Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé (exposition unique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer l'irritation des voies respiratoires.

Symptômes/lésions après contact avec la peau

Peut irriter la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des dessèchements, une délipidation et une gerçure de la peau. Peut causer une sensibilisation au contact de la peau.

Peut irriter les yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, un Symptômes/lésions après contact oculaire

clignement excessif des paupières et une production excessive de larmes, avec une rougeur

prononcée et un gonflement.

Symptômes/lésions après ingestion Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Les émanations aspirées de ce produit peuvent causer une pneumonie chimique. Peut causer un

malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.

SECTION 12: Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général : Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)	
CL50 poisson 1	45 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	2.2 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Lepomis macrochirus [static])

02/16/2017 FR-CA (Français - CA) 4/5

Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

12.2. Persistance et dégradabilité	
Goo Gone Liquid	
Persistance et dégradabilité	Non établi.
D-Limonène (5989-27-5)	
CL50 poisson 1	0.619 - 0.796 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Pimephales promelas [flow-through])
CL50 poissons 2	35 mg/l (Exposure time: 96 h - Species: Oncorhynchus mykiss)

Potentiel de bioaccumulation 12.3.

Goo Gone Liquid	o Gone Liquid	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (64742-47-8)		
BCF poissons 1	61 - 159	

Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Recommandations relatives à l'élimination du

produit ou de l'emballage

Ces matériaux doivent être éliminés dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales. Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible

la production de déchets.

Indications complémentaires : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TMD

Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Non réglementé pour le transport

Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

Pas d'informations complémentaires disponibles

Transport aérien et maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Directives nationales

Tous les composants de ce produit figurent aux inventaires canadiens LIS (Liste intérieure des substances) et LES (Liste extérieure des substances) (ou en sont exclus).

Les secrets commerciaux relatifs au SIMDUT du Canada : Le numéro LCRMD associé à cette demande est #11509. La date du dépôt de la demande est 2017-05-24.

15.2. Réglementations internationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Date d'émission : 02/16/2017 Date de révision : 02/16/2017 Autres informations : Aucun(e).

Préparé par : Nexreg Compliance Inc.

www.Nexreg.com



Clause de non-responsabilité: nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en

02/16/2017 FR-CA (Français - CA) 5/5